

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un peuple- Un but- Une foi

-----

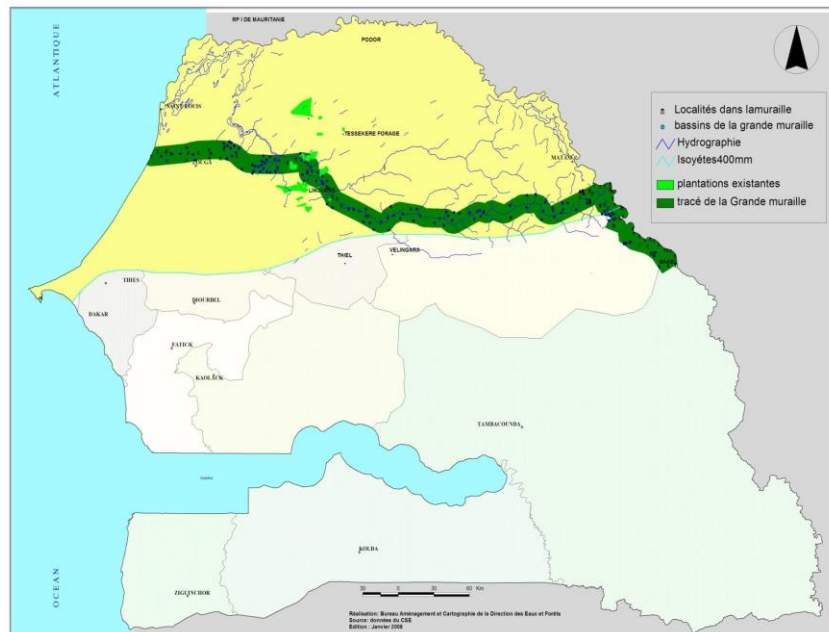
**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT**

**ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

-----

**CENTRE D'EDUCATION ET DE FORMATION ENVIRONNEMENTALES**

## Grande Muraille verte



**Décembre 2019**

**Auteur :**

Colonel Racine DIALLO, IEF.

DT ANGMV

## Table des matières

I- Concept grande muraille verte .....	3
1.1- Contexte biophysique.....	3
1.2- Contexte institutionnel.....	3
1.2.1- International.....	3
1.2.2- National .....	4
1.3- Evolution du concept grande muraille verte .....	5
II- Objectifs de la Grande Muraille Verte .....	6
2.1- Vision : .....	6
2.2- Mission.....	6
2.3- Objectif principal .....	6
2.4- Objectifs stratégiques.....	6
2.5- Résultats attendus : .....	7
III. Stratégie et zones d'intervention .....	8
3.1- Stratégie d'intervention : .....	8
3.2- Principes directeurs.....	8
3.3- Axes d'intervention .....	9
3.4- Zones d'intervention .....	10
IV- Parties prenantes .....	10
4.1- Acteurs.....	11
4.2- Bénéficiaires .....	11
4.3- Partenaires.....	12
V. Réalisations, contraintes, recommandations et perspectives .....	13
5.1- Acquis .....	13
5.2- Contraintes .....	19
5.3- Recommandations.....	20
5.4- Perspectives.....	21
Annexes .....	23
Annexe 1 : tracé de la GMV à travers les pays .....	23
Annexe 2 : sites d'intervention de la GMV .....	25
Annexe 3 : Liste des parcelles de reboisement .....	26
Annexe 4 : Liste des jardins polyvalents Villageois.....	27

## 1.1- Contexte biophysique

L'initiative Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) est née d'un triple constat à savoir :

1. La désertification, le changement climatique et la perte de la diversité biologique constituent une problématique cruciale pour les régions sèches d'Afrique. Les effets de ces aléas aggravent l'insécurité alimentaire des populations, éprouvent les efforts de développement des pays et affectent les moyens d'existence durable des populations de l'espace saharo-sahélien.
2. Les prévisions climatiques pour l'Afrique font peser de graves risques d'extension des zones sèches d'Afrique au sud et nord du Sahara de nature à enrayer les efforts de lutte contre la pauvreté déployés par les Etats dans ces terres arides.
3. Les efforts consentis dans le cadre de la Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification (UNCCD) et de l'amélioration de la résilience des systèmes humains et naturels face au Changement Climatique n'ont pas encore permis d'atteindre les objectifs fixés en matière de conservation, de gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre la pauvreté dans l'espace saharo-sahélien.

Face à cette situation du contexte biophysique une forte volonté politique émerge au plus haut niveau du continent visant à mettre en place un Partenariat africain, appuyé par la solidarité internationale, pour enrayer et inverser les tendances à la dégradation des terres (eau, sols, végétation) dans les régions sèches d'Afrique à travers un ensemble cohérent et concerté d'interventions ciblant simultanément trois objectifs :

- i. La conservation, le développement et l'aménagement des ressources naturelles renouvelables et des écosystèmes ;
- ii. Le renforcement des infrastructures et l'optimisation des potentiels ruraux ;
- iii. La consolidation, la diversification des activités économiques et l'amélioration des conditions de vie des communautés locales.

## 1.2- Contexte institutionnel

### 1.2.1- International

**L'initiative relative à l'édification de la muraille de verdure du Sénégal à Djibouti, pour freiner l'avancée du désert**, a été émise par Son Excellence, Monsieur OBASANJO, Président de la République Fédérale du Nigéria, lors de la 7<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'Etat et Gouvernement de la Communauté des états sahélo-sahariens (CEN-SAD) tenue à Ouagadougou, les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2005. Cette conférence mandate, Son Excellence, Maître Abdoulaye WADE, Président de la République du Sénégal, en sa qualité de Coordonnateur du volet « Environnement NEPAD », à donner un contenu technique et d'aider à définir les modalités opérationnelles de la mise en œuvre de cet ambitieux projet de la « **Grande Muraille Verte** » pour valoriser l'espace saharo-sahélien.

**La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue les 29 et 30 janvier 2007 à Addis-Abeba, adopte l'Initiative de la Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel (IGMVSS)**. L'Union Africaine (UA) endosse l'initiative qui mobilise onze (11) pays de l'espace saharo-sahélien (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Nigéria, Niger, Tchad, Soudan, Ethiopie, Erythrée et Djibouti). Le 15 mai 2008 à Tripoli, un Comité Ad Hoc, composé de l'UA, du Sénégal, de la CEN-SAD, de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et du Comité permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), a décliné les modalités de mise en œuvre de l'IGMVSS à travers une Stratégie régionale harmonisée adossée à un Plan d'Actions (2008-2010).

**L'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (AGMV)**, basée actuellement en Mauritanie, a été mise en place en 2010 à Ndjaména. Elle a pour mission la coordination et le suivi de la réalisation d'une barrière verte de protection contre l'avancée du désert et contribuer au développement durable sur la bande sahélo-saharienne comprise principalement entre les isohyètes 100 mm et 400 mm sur une distance de 7100 km de long traversant onze pays allant de Dakar à Djibouti<sup>1</sup>. Ce tracé, peut en cas de nécessité, inclure des bretelles au-delà des isohyètes prédéfinis.

**Plus spécifiquement, l'AGMV** est chargée en relation avec les Etats membres, l'Union Africaine, le NEPAD et la CEN-SAD de : (i) coordonner, suivre et évaluer toutes les activités relatives à la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel et (ii) mobiliser les ressources nécessaires. (<https://www.grandemurailleverte.org>)

**L'initiative de la Grande Muraille Verte est une réponse Africaine aux défis du changement climatique, de la désertification et de l'érosion de la biodiversité, pour mettre en valeur les terres arides, semis arides et lutter contre la pauvreté dans l'espace saharo-sahélien.**

Le caractère prioritaire du projet et l'urgence de sa mise en œuvre pour les pays saharo-sahéliens ont fait l'objet d'un engagement des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays africains, des institutions régionales et sous-régionale et d'un accord sur des critères biophysiques et socio-économiques du tracé de la Grande Muraille Verte portant sur plusieurs paramètres (pluviométrie, topographie, démographie, sociologie, géographie, écologie, agronomie, pédologie, géologie...). Ainsi, un colloque international sur le choix des espèces végétales et des systèmes de mise en valeur et de suivi de la Grande Muraille Verte, a été tenu à Dakar les 11 et 12 février 2009 pour le partage des connaissances disponibles sur les espèces végétales adaptées à la zone d'intervention. (voir le rapport final du colloque).

### 1.2.2- National

L'Etat du Sénégal concrétise son engagement par la mise en place de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte (décret 2008-1521 du 31/12/2008 fixant statut, règles organisation et fonctionnement) chargée de la mise en œuvre du projet continental à l'échelle nationale conformément aux orientations de la Lettre de Politique sectorielle de l'Environnement et du Développement durable.

**Conformément à ses engagements internationaux relatifs à l'environnement** (désertification, biodiversité, climat) et en adéquation avec la phase 2 du Programme d'Actions Prioritaires du Plan Sénégal Emergent, le Sénégal vise à renforcer son couvert forestier et la productivité de ses forêts. Cela est reflété par : (i) *la nouvelle politique forestière pour la mise en valeur économique, écologique et sociale du domaine forestier* ; (ii) *l'adoption de la loi n°2018-25 du 22 novembre 2018 portant Code forestier incriminant le trafic international illicite du bois et durcissant les peines en matière d'infraction forestière* ; (iii) *la directive présidentielle du 17 janvier 2018 gelant provisoirement l'exploitation forestière dans certaines parties au sud du pays*. Importants qu'ils soient, les efforts demeurent encore insuffisants pour atteindre l'objectif d'un Sénégal vert dans un horizon proche. Ainsi, à la posture défensive, qui transparait dans les nouvelles mesures juridiques de protection (code forestier 2018), doit se substituer une posture offensive adossée à une volonté politique de donner plus d'impulsion, d'autorité et d'autonomie à l'activité de reforestation à l'échelle du pays.

**C'est ainsi que, le Sénégal se donne les moyens de ses ambitions**, par la création, suivant le décret n° 2019-1104 du 3 juillet 2019, d'une nouvelle Agence d'exécution dénommée « *Agence sénégalaise de la Reforestation, de la Grande muraille verte, en abrégé ASRGMV* » exclusivement consacrée à la reforestation et au reverdissement à l'échelle du pays et qui, pour renforcer la cohérence de ses interventions, hérite des missions anciennement dévolues à l'Agence nationale des Eco villages et à l'Agence nationale de la Grande muraille verte.

<sup>1</sup> Annexe 1 : tracé de la GMV à travers les onze pays

**La composante Grande Muraille Verte** de l'ASRGMV vise à travers son Plan d'actions Stratégiques de Développement 2019-2023 à amplifier la restauration des écosystèmes forestiers dégradés, à développer des activités génératrices de revenus et à éliminer la pauvreté dans sa zone d'intervention localisée au nord du pays et encadrée par les isohyètes 100 mm à 400 mm.

### **1.3- Evolution du concept grande muraille verte**

A l'origine (2005), la préoccupation fondamentale était d'ériger une barrière physique d'arbres, large de 15 km au moins, reliant Dakar à Djibouti sur 7100 km, pour arrêter «l'avancée du désert» et soustraire les systèmes humains et naturels au sud et au nord du Sahara des effets néfastes de la désertification et des sécheresses sur leur développement économique et social. Au cours de la mise en œuvre, l'initiative s'est heurtée à un problème de référentiel pouvant mobiliser tous les acteurs, faute d'une vision commune et partagée des acteurs et partenaires techniques et financiers permettant d'agir dans la même direction.

L'initiative grande muraille verte a connu une évolution au plan conceptuel. Actuellement la grande muraille verte ne vise pas uniquement à créer de la forêt de l'Est à l'Ouest de l'Afrique, bien que la préoccupation liée au renforcement du couvert végétal soit traitée avec la plus haute attention. C'est un ensemble d'interventions intégrées pour régler des problèmes multisectoriels qui affectent les vies des peuples au niveau des terroirs des zones sahélo-sahariennes de l'Afrique.

Ces interventions multisectorielles et multidimensionnelles touchent un large éventail de préoccupations, à savoir : (i) la gestion durable des ressources naturelles, la durabilité des systèmes de production rurale; (ii) le développement des infrastructures rurales de production et de commercialisation des productions rurales ; (iii) la diversification des activités économiques et la création de richesses et (iv) la prise en compte du genre et de la jeunesse dans le développement.

Cette évolution a permis de lever le scepticisme et les interrogations qui entouraient l'initiative à ses débuts et de mobiliser aujourd'hui de larges secteurs des pays sahéliens et sahariens, ainsi que de nombreux partenaires internationaux, y compris au sein de la communauté scientifique, de la communauté des ONG et des organisations des Nations Unies. On peut noter à cet égard les projets et programmes suivants, en cours d'exécution : Projets de la Commission de l'Union Africaine exécutés par la FAO ; Programme Sahel et Afrique de l'Ouest du FEM avec la Banque Mondiale comme agence d'exécution et qui est un appui direct à 12 pays (Bénin, Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad et Togo) ; Programme régional de gestion durable des terres du CILSS ; Projet d'opérationnalisation du concept des villages du millénaire sur des sites pilotes de la Grande Muraille Verte des pays du CILSS conduit par le CILSS et le Centre OMD de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, etc.

Ce nouveau contexte justifie la nécessité d'élaborer un document cadre référentiel dont le principal défi est de renforcer les capacités à mobiliser et à agir ensemble de tous les acteurs et partenaires pour le bien-être des populations des zones arides. Ainsi, l'APGMV a bénéficié d'un appui financier et technique de l'UE, de la FAO et du Mécanisme Mondial de l'UNCCD, pour élaborer la Stratégie Régionale harmonisée de mise en œuvre de l'initiative «Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel» qui a été présentée lors de la 5ème Réunion du Comité régional de pilotage de l'IGMVSS tenu du 19 au 21 novembre 2019 à Dakar.

Aujourd'hui, il s'agit pour la plupart des acteurs, d'en faire un outil de programmation du développement durable des terres arides qui soit complémentaire aux initiatives régionales et continentales en cours (TerrAfrica, PDDAA/NEPAD, plan d'action environnemental du NEPAD, etc.) et qui soit capable de drainer des flux financiers importants pour la remise en état des terres dégradées dans la zone circum-sahara et renforcer ainsi la paix et la sécurité dans cette zone.

### 2.1- Vision :

La grande Muraille verte vise à apporter une réponse significative à l'avancée du désert à travers la mise en valeur des zones saharo-sahéliennes, la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté par le développement d'activités économiques créatrices de richesses pour les populations en intégrant le genre et la jeunesse dans le développement des terroirs.

### 2.2- Mission

Pour rappel, l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte a été créée par décret n° 2008-1521 du 31 Décembre 2008. Placée sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, avec un statut de personne morale de droit public dotée d'une autonomie financière, elle a pour **mission de réaliser le projet continental de la Grande Muraille Verte sur le territoire du Sénégal.**

Sa création relevait :

- *d'une volonté politique de donner plus d'impulsion, d'autorité et d'autonomie à un ensemble d'activités nouvelles ou insuffisamment prises en charge par les services administratifs ;*
- *d'un souci de rendre un service de qualité aux usagers en apportant des solutions appropriées fondées sur la proximité, la participation et l'adaptabilité ;*
- *de la nécessité de rendre l'Administration plus attentive à la notion de performance et de résultats.*

### 2.3- Objectif principal

**L'objectif principal de la GMV est de réduire la dégradation des ressources forestières, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité dans les terroirs d'intervention.**

La GMV contribue à l'objectif global de la politique du secteur de l'environnement et du développement durable qui vise à : (i) réduire la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité ; (ii) promouvoir des moyens d'existences, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation durables.

### 2.4- Objectifs stratégiques

L'orientation stratégique de la grande muraille verte est axée sur « **la lutte contre la désertification et la mise en valeur des zones saharo-sahéliennes à travers une gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté** ».

Cette orientation repose sur **deux objectifs stratégiques**, il s'agit :

- (1) *Appuyer la conservation de la biodiversité à travers la gestion durable des terres et des écosystèmes forestiers et pastoraux ;*
- (2) *Promouvoir des activités agro-sylvo-pastorales génératrices de revenus et le développement de filières de produits forestiers.*

**Les objectifs stratégiques sont traduits en objectifs opérationnels** qui sont des leviers d'accélération du rythme de progression de la reforestation et des investissements de soutien à la gestion durable des ressources naturelles à l'échelle de la zone d'intervention.

**L'objectif stratégique n°1 s'appuie sur deux objectifs opérationnels** à savoir :

- (1) *Accroître les étendues des terres en reforestation avec des techniques et technologies éprouvées ;*
- (2) *Augmenter les superficies des écosystèmes forestiers et espaces pastoraux sous gestion durable.*

**L'objectif stratégique n°2 repose sur un seul objectif opérationnel** consistant à :

(1) appuyer la valorisation des produits et services des écosystèmes de la zone d'intervention.

## **2.5- Résultats attendus :**

Les résultats attendus du renforcement des capacités opérationnelles de la GMV sont :

1. L'étendue des écosystèmes restaurés est nettement accrue ;
2. Les besoins en pâturage des communautés locales sont satisfaits au niveau des sites d'intervention ;
3. La sécurité alimentaire des populations est davantage améliorée ;
4. La transhumance des populations est réduite dans les terroirs abritant des sites restaurés ;
5. La déscolarisation des enfants liée à la transhumance a baissé ;
6. Les revenus des femmes, des hommes et des jeunes sont améliorés ;
7. Les capacités opérationnelles logistiques, matérielles et techniques ont permis aux équipes de terrain d'assurer la supervision de la réalisation des actions retenues dans les délais avec des normes techniques et qualités requises en étroite relation avec le service forestier, le service des parcs nationaux, les collectivités territoriales, les populations locales et les partenaires ;
8. La résilience des populations à la désertification et au changement climatique est renforcée ;
9. L'envergure et la progression des chantiers sont étendues à toute la zone d'intervention.

### 3.1- Stratégie d'intervention :

**La grande muraille verte vise à améliorer la résilience des populations et des écosystèmes dans sa zone d'intervention face au changement climatique**, à travers la restauration des espaces forestiers et pastoraux dégradés, la gestion durable des écosystèmes et la valorisation des ressources naturelles des terroirs (eaux, sols, faune, flore) par la création de pôles de production et de développement durable.

**La stratégie d'intervention consiste à mettre en place des pôles de développement économiques intégrés** au niveau des différentes zones concernées par le tracé de la GMV compte tenu de leurs potentialités réelles. Elle a pour activités de base la restauration, la protection et la gestion durable des paysages forestiers et pastoraux et la conservation de la biodiversité. Aussi, elle s'appuie sur le développement de filières pour la valorisation des produits forestiers non ligneux. C'est une approche multisectorielle pour un développement intégré de systèmes de productions tels que l'agroforesterie, l'élevage, l'agropastoralisme et diverses autres spéculations horticoles, agricoles, apicoles...

**L'approche méthodologique repose sur cinq piliers à savoir :** (i) le renforcement et la consolidation des acquis ; (ii) l'approche participative concertée et la responsabilisation ; (iii) les connexions, synergies et bonnes pratiques ; (iv) la contractualisation et le partenariat technique et ; (v) l'intervention à des échelles appropriées. Cette approche vise à renforcer la cohérence et la coordination des initiatives, au niveau communautaire et intercommunautaire, régional et national, favorisant ainsi la complémentarité entre les différentes parties prenantes. Conformément aux plans stratégiques locaux ou régionaux, les collectivités territoriales identifient des sites d'intervention pour installer des plantations, des mises en défens, des réserves naturelles communautaires ou aires d'intérêt local ou régional, à charge pour elles de procéder aux délibérations nécessaires conformément aux textes régissant la décentralisation et la gestion du foncier aux différents niveaux.

### 3.2- Principes directeurs

**La stratégie d'intervention de la GMV** repose sur les principes directeurs suivants :

- **Le partenariat :** il consistera à mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières des structures et institutions étatiques, des collectivités territoriales, de la société civile y compris les ONG et instaurer une synergie basée sur la participation. Il s'agit de mettre en ensemble des ressources et des acteurs évoluant dans la lutte contre la sécheresse et la désertification et assurer durablement la préservation de l'environnement.
- **La responsabilisation et la participation :** les conditions d'une appropriation et d'une prise en charge des activités par les communautés de base et les collectivités territoriales doivent résulter de cette approche participative et communautaire retenue comme levier d'action.
- **La gestion des terroirs :** c'est une approche globale et concertée d'aménagement et de gestion de l'espace rural. Cela nécessite une analyse approfondie de la dynamique organisationnelle et de gestion et la mise en œuvre concomitante d'actions prioritaires identifiées par les partenaires locaux. Les groupes cibles sont des preneurs de décision dans l'organisation et la gestion de l'exécution tout en développant un esprit de partenariat.
- **L'articulation avec les stratégies de lutte contre la pauvreté :** la GMV est mise en œuvre, dans une perspective de conservation et de valorisation des ressources naturelles. Il s'agit d'identifier des activités génératrices de revenus et favoriser la promotion d'emplois ruraux.



- **La gestion de la qualité** : la Gouvernance environnementale de la GMV s'appuie sur le principe de la gestion de la qualité et de la performance. Les résultats d'échanges d'expériences entre les différents pays sur les « best practices » vont être fortement valorisés.
- **La reproductibilité des technologies maîtrisées** : le constat est que les technologies vulgarisées par les projets ne se développent pas sans eux et disparaissent après eux. L'essentiel est de mettre l'accent sur des activités simples, maîtrisables par les communautés et qui s'auto-diffusent facilement. Les options techniques doivent être simples, d'apprentissage rapide et de reproductibilité facile, peu coûteuses, praticables individuellement ou collectivement par les bénéficiaires selon l'agenda décidé par eux-mêmes, efficaces, donnant les résultats attendus et très appréciés par les bénéficiaires.

### 3.3- Axes d'intervention

Les interventions sont axées sur :

**1. L'appui aux productions agro-sylvopastorales** : L'appui porte sur le renforcement des capacités des populations locales et des collectivités territoriales pour la restauration et l'amélioration du potentiel productif naturel (sol, eau, couvert végétal et pastoral) et l'intensification des productions agricoles, pastorales et forestières dans un espace sécurisé et maîtrisé.

**2. Le reboisement** : La campagne annuelle de reboisement se déroule durant la saison des pluies (août-septembre). C'est un fort moment de mobilisation et de communication au niveau des chantiers de reforestation. Elle regroupe les collectivités, les populations locales, le service forestier, les mouvements de jeunesse, les associations, les groupements féminins, les groupes socioprofessionnels, les partenaires tels que Sukuyo Mahikari, Planting together... Au préalable, les sites de plantation retenus d'un commun accord avec les collectivités et populations locales sont labourés (sous solage) et protégés avec du grillage Ferlo. Les plantations portent sur des espèces locales adaptées (*Acacia senegal*, *Acacia raddiana*, *Acacia nilotica*, *Acacia mellifera*, *Balanites aegyptiaca*, *Zizyphus mauritiana*...) pour la production de gomme, fruits, fourrage...

**3. La mise en défens** : Les sites mis en défens sont des espaces complètement dégradés et qui renfermaient jadis diverses espèces forestières utiles aux populations (*Acacia senegal*, *Balanites aegyptiaca*, *Acacia raddiana*...). La mise en défens, consistant en une protection intégrale, permet d'assurer la régénération naturelle des milieux dégradés pour renforcer la couverture ligneuse et le potentiel fourrager.

**4. La lutte contre les feux de brousse** : La conservation de la biodiversité englobe aussi les aspects liés à la protection des forêts et de la faune, notamment à travers la lutte contre les feux de brousse. Dans le cadre des mesures préventives de protection des espaces forestiers et pastoraux, les capacités d'intervention et de mobilité des acteurs impliqués sont renforcées. Les pare-feux ouverts créent un réseau de ceintures de protection autour des zones plantées, des mises en défens, des espaces naturels et des villages bénéficiaires. L'entretien annuel des pare-feux contribuera à sécuriser les plantations, les mises en défens et les activités productives initiées sur les différents sites.

**5. La valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)** : La valorisation des PFNL reposera sur le soutien des communautés à l'organisation, la formation technique, l'équipement, l'information et la sensibilisation pour le développement de la filière dans l'économie locale. Il s'agira de maîtriser les potentiels de production et de disposer d'informations sur les sites de production et les centres de consommation. Aussi, il va falloir assurer un renforcement de capacité au niveau local pour améliorer la qualité des produits à mettre sur le marché, les rendre plus compétitifs et promouvoir des associations et groupes d'intérêt évoluant dans la filière.

**6. La gestion des forêts classées et réserves naturelles** : La gestion durable des forêts et réserves naturelles repose sur l'élaboration et l'exécution de plans d'aménagement participatif qui

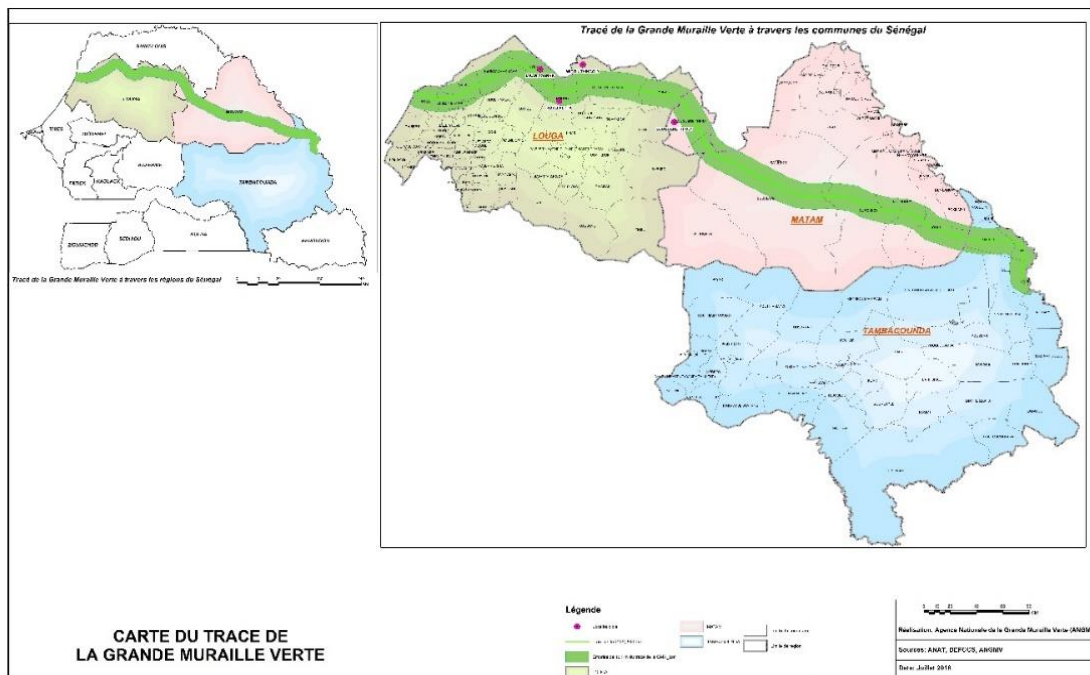
permettrons : (i) de quantifier les potentialités forestières, pastorales et fauniques des sites, de cerner les contraintes ; (ii) d'identifier les acteurs et les facteurs influençant la dynamique évolutive des ressources ; (iii) de planifier l'utilisation optimale des produits et services des écosystèmes et (iv) de proposer un plan de gestion durable impliquant définissant les modalités de financement et d'implication des communautés, des collectivités territoriales et des partenaires.

**7. La mise en place de jardins polyvalents villageois (JPV) :** Les JPV sont des aires aménagées, avec un dispositif d'arrosage alimenté à partir des excédents de forage, abritant des activités de production horticole, agricole, apicole... La mise en place s'appuie sur la proximité et la dynamique locales aptes à créer des conditions d'une autonomisation. Les JPV sont initiés au profit des femmes et des jeunes constitués en groupements et capacités. Les impacts attendus sont liés aux moyens d'existence durables des populations locales à savoir : (i) l'accroissement des revenus des ménages à travers la promotion d'activités génératrices de revenus et (ii) la satisfaction des besoins domestiques en produits ligneux et non ligneux.

### 3.4- Zones d'intervention

**La GMV intervient dans la zone nord,** encadrée par les isohyètes 100 mm et 400 mm. Les activités sont concentrées dans un premier temps sur une emprise de 15 Km de large, le long du tracé pour éviter la dispersion des effets et impacts. L'emprise du tracé couvre une aire de 817.500 hectares, soit 545 km de long sur 15 km de large, entre les points les plus excentrés des départements de Louga (Léona) et de Bakel (Bélé). Elle polarise 03 régions administratives (Louga, Matam, Tambacounda), 05 départements (Louga, Linguère, Ranérou, Kanel, Bakel) et 16 communes avec une population d'environ 322.221 habitants<sup>2</sup>. Le tracé est ainsi réparti :

1. Région de Louga sur 225 km, départements de Louga et Linguère, communes de Léona, Ngueune Sarr, Sakal, Keur Momar Sarr, Syer, Mboula, Tessékéré et Labgar, pour une population de 130 057 habitants ;
2. Région de Matam sur 250 km, départements de Kanel et Ranérou, communes de Loughéré Thioly, Oudalaye, Ourou Sidy, Dendory et Aouré, soit une population de 134 830 habitants ;
3. Région de Tambacounda sur 70 km, département de Bakel, Communes de Ballou, Gabou et Bélé regroupant au total 57 334 habitants.



#### IV- Parties prenantes

<sup>2</sup> RGPHAE 2013

#### 4.1- Acteurs

**Les principaux acteurs** sont les producteurs (agriculteurs, pasteurs, exploitants de produits forestiers, récolteurs semences, de gomme, miel, résine, guérisseurs...), les entrepreneurs privés, les structures d'enseignement, de formation, de recherche, les populations locales, les collectivités territoriales, les autorités administratives, les partenaires et volontaires nationaux et internationaux. Le service forestier et le service des parcs nationaux assurent la supervision et le suivi des activités de terrain. Les services techniques déconcentrés de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique fournissent l'appui conseil relevant de leurs compétences.



#### 4.2- Bénéficiaires

**Les bénéficiaires escomptés pour les producteurs primaires** sont la restauration des paysages et des terres dégradés, l'amélioration des bases productives, l'accroissement des rendements, l'augmentation de la couverture végétale ligneuse et herbacée, la conservation de la biodiversité et des paysages forestiers et pastoraux. Les producteurs deviendront plus résilients face au changement climatique avec des systèmes de production adaptés.

**Les populations organisées** exploitent les jardins polyvalents aménagés, valorisent les terres et espaces pastoraux restaurés, les plantations, les forêts et réserves naturelles aménagées. Ces activités génèrent des revenus, créent des emplois, fixent les jeunes aux terroirs et améliorent la sécurité alimentaire, l'accès au bois de chauffe, au fourrage et aux produits forestiers. La restauration des paysages forestiers et pastoraux améliore le cadre de vie des populations avec la bonification des paysages. Le renforcement des capacités permet d'asseoir l'apprentissage, et la familiarisation avec des technologies de production et des méthodologies avantageuses.





**Les collectivités territoriales** disposeront d'un appui pour l'élaboration ou la mise à jour de leur plan stratégique de développement, En outre, elles disposent d'opportunité avec le partenariat pour mettre à profit l'investissement du privé afin de promouvoir au niveau des sites potentiels le développement de l'écotourisme et des filières locales permettant de booster des activités socio-économiques, lutter contre le chômage et améliorer leurs recettes fiscales.

### 4.3- Partenaires

**Les entrepreneurs privés et associés aux collectivités territoriales,** disposent d'opportunités potentielles de création d'emplois et de génération de revenus à travers l'éco tourisme avec la création et l'aménagement de réserves de faunes, la mise en place de fermes modernes de production et la valorisation de filières. A cela, s'ajoutent les possibilités prestations de services par le privé et les populations locales organisées en GPF et GIE prestataires de services pour la fourniture de semences et de plants forestiers et fruitiers, de plantation et d'entretien, d'ouverture de pare-feux, l'aménagement des mares...



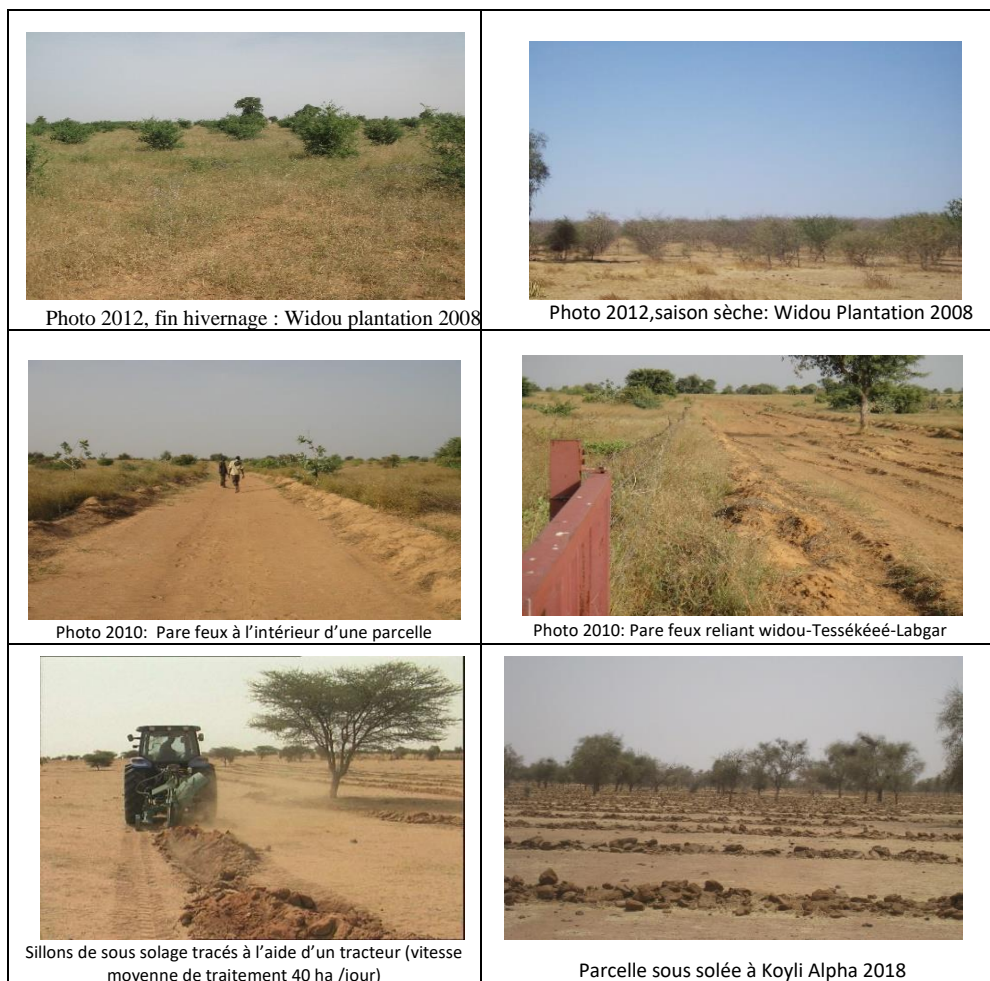
**Les structures d'enseignement, de recherche-développement, de vulgarisation, les projets de développement et les ONG** disposent dans la zone d'intervention de la GMV de sites appropriés et sécurisés (jardins polyvalents, plantations, forêts aménagées, réserves naturelles, mises en défens, Locaux des Bases opérationnelles...) pour mener leurs activités (parcelles d'essais, champs écoles, mémoires d'études et thèses...) en partenariat au profit des préoccupations de la recherche, de la formation du développement durable des activités de production des populations.

**Les projets, les structures de recherche-développement, de formation, d'éducation et les ONG et autres organisations** évoluant dans la même zone constituent des partenaires nationaux et internationaux clés pour la mise en œuvre de la GMV et notamment pour l'harmonisation, l'additionnalité, la synergie et la complémentarité des interventions.

### 5.1- Acquis

**La GMV a démarré ses activités depuis 2008** sur financement exclusif de l'Etat qui alloue environ un milliard de francs par an. Les réalisations concernent les communes de Sakal, Tessékéré, Labgar, Syer et Mboula dans la région de Louga et celles de Loughéré Thioly et Oudalaye dans la région de Matam.

**Les plantations et mises en défens :** Le déploiement de la GMV a démarré avec la plantation de 5200 ha en 2008. La poursuite des opérations a permis à ce jour l'installation de **52 parcelles<sup>3</sup> de plantations forestières et agroforestières (18.599 ha) et de mises en défens (13.000 ha)**. En plus de la protection avec du grillage Ferlo, elles sont sécurisées **l'ouverture annuelle et l'entretien d'un réseau de 1000 km de pare-feu** pour assurer la protection et celle des espaces pastoraux des villages riverains contre les feux de brousse.



**Les espèces plantées sont locales** et retenues suivant les critères que sont la résistance au stress hydrique, l'adaptabilité, la plasticité, la valeur économique, l'usages multiples des populations. **Les principales espèces utilisées sont : *Acacia senegal*, *Acacia raddiana*, *Acacia nilotica*, *Acacia seyal*, *Balanites aegyptiaca*, le *Zizyphus mauritiana*.** Les espèces sont connues pour les différents services rendus aux populations à travers la production de gomme arabique, des médicaments, des produits cosmétiques (huile de balanites), du fourrage. Il s'agit autant de services à promouvoir qui font l'objet de filières pourvoyeuses de revenus aux populations.

<sup>3</sup> Annexe 3 : Liste des parcelles de reboisement géo référencées



Plantation Aacacia raddianan (Seing)

Plantation Acacia senegal (gommier)

Plantation Acacia senegal

**L'amélioration de l'accès aux pâturages :** Les pasteurs gèrent des situations du déficit fourrager par endroits par la mobilité des troupeaux. Le déficit accru du pâturage entraîne des déplacements de plus en plus éloignés et conflictuels. Les parcelles reboisées et les mises en défens constituent d'importantes réserves fourragères pour les populations environnantes des huit sites d'intervention le long du tracé (Mbar Toubab, Koyli Alpha, Loughéré Thioly...).

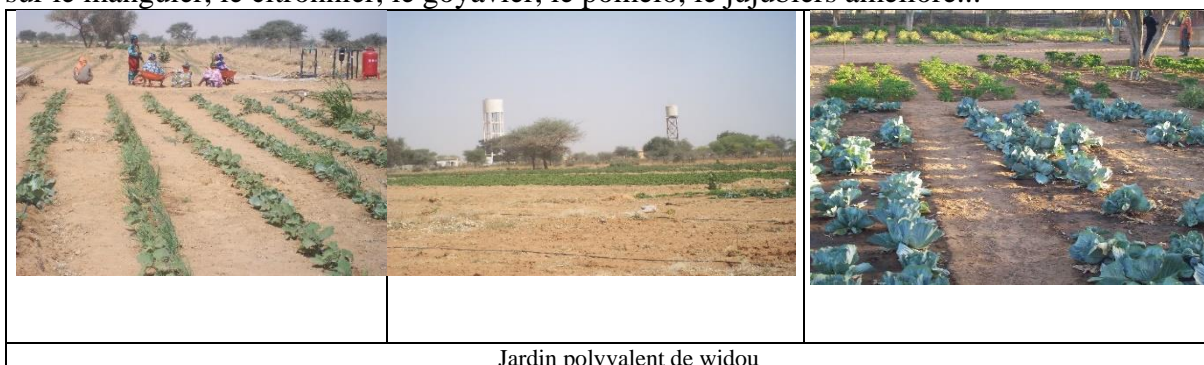
Elles font objet d'une organisation et réglementation mises en place par les populations locales définissant les périodes d'ouverture et la modalité d'accès à la ressource après paiement d'une contribution financière destinée aux investissements communautaires des villages. Le fourrage disponible au niveau des différentes parcelles contribue à la sédentarisation des populations et a permis la réouverture de l'école de Mbar Toubab facilitant la scolarisation des enfants qui ne partent plus en transhumance avec leurs parents. Cette organisation constitue un acquis à porter à l'échelle pour la durabilité de la ressource.



Mise en défens de 600 ha à Kalom : Récolte fourrage avril 2019

**L'appui aux productions agrosylvopastorales** a porté sur l'aménagement de **dix (10) jardins polyvalents villageois**<sup>4</sup> fonctionnels à Sakal, Loughéré Thioly, Tessékéré, Mboula, Mbar Toubab, Labgar, Mbaye Awa et Koyli Alpha, destinés à l'horticulture mobilisant au moins 900 femmes et jeunes organisés en groupements de producteurs et formés. Chaque jardin couvre en moyenne une superficie de cinq (05) hectares soit au total 50 ha.

**Les principales spéculations des productions maraîchères** sont la pomme de terre, la tomate, le gombo, l'oignon, l'aubergine, la laitue, la carotte tandis que les productions fruitières portent sur le manguiier, le citronnier, le goyavier, le pomélo, le jujubiers amélioré...



Jardin polyvalent de widou

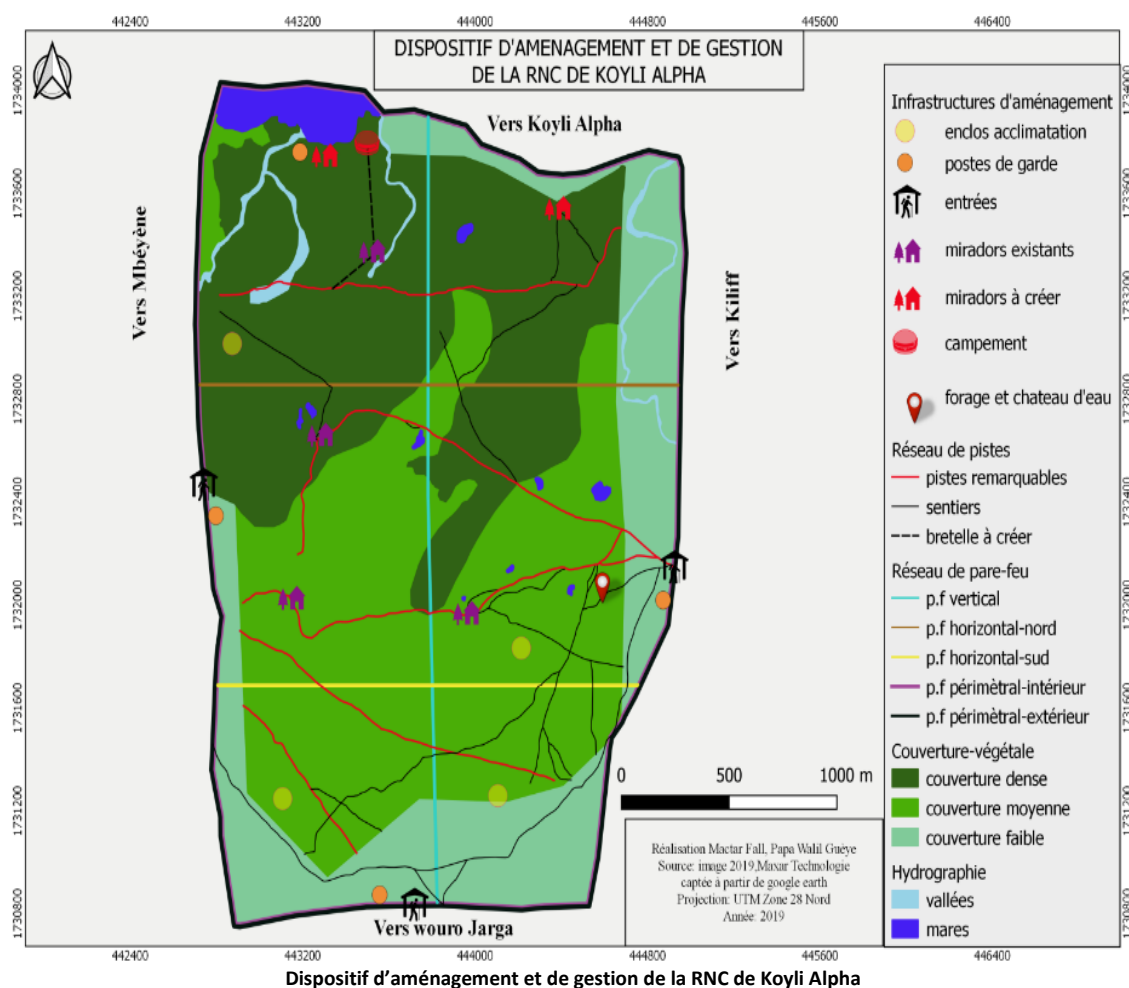
<sup>4</sup> Annexe 4 : Liste des jardins polyvalents villageois

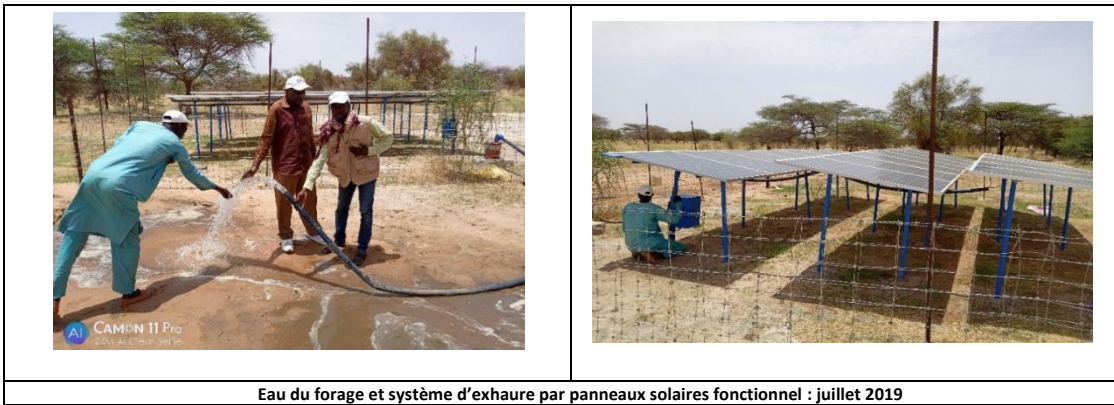
Les recettes des deux dernières campagnes maraîchères réalisées dans les jardins polyvalents de Sakal, Tessékéré, Mboula, Koyli alpha, Loughéré Thioly, Syer et Mbar Touba sont évaluées à 1.471.100 FCFA en 2018 pour une production commercialisée de 4.984 kg et 1.227.435 FCFA en 2017 pour une production commercialisée de 4.734 kg sans tenir compte de la consommation locale des ménages.

Quantité récoltée et recettes tirées des jardins polyvalents villageois en 2018

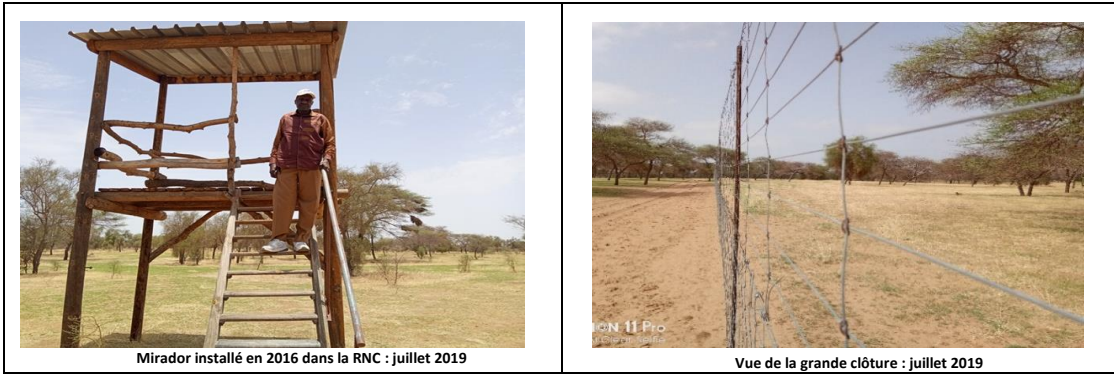
Spéculations	JPV Sakal		JPV Tessékéré		JPV Mboula et Koyli Alpha		JPV Loughéré Thioly		JPV Syer et Mbar Toubab	
	Qté vendue kg	Recettes FCFA	Qté vendue kg	Recettes FCFA	Qté vendue kg	Recettes FCFA	Qté vendue kg	Recettes FCFA	Qté Vendue kg	Recettes FCFA
Carotte	-	-	-	-	-	-	-	2400	-	-
Pomme de terre	919	183800	158	48100	-	-	-	71200	68	6800
Laitue	-	27500	-	-	-	-	-	62050	-	-
Gombo	-	-	82	29850	34	10200	-	13900	81	36100
Oseille	-	-	-	-	-	-	-	10600	-	21900
Aubergine	-	-	24	4850	105	21000	-	18900	197	19700
Oignon	1500	450000	31	4450	85	17000	-	36900	475	68500
Chou	-	-	-	1800	-	-	-	39950	-	8250
Tomate	336	67200	264	50700	204	40800	-	44000	325	32500
Navet	-	-	-	-	-	-	-	5850	-	-
Pastèques	-	-	-	-	-	-	-	-	96 pièces	14350
<b>Recettes totales FCFA</b>		<b>728 500</b>		<b>139 750</b>		<b>89 000</b>		<b>305 750</b>		<b>208 100</b>

En matière de restauration et conservation de la biodiversité une Réserve Naturelle Communautaire de 1000 ha est en cours d'implantation à Koyli Alpha dans le cadre du Projet FAO Action Contre la Désertification qui appuie l'initiative de la GMV au Sénégal depuis 2017. Il s'agit de procéder à la réintroduction d'espèces saharo-sahéliennes disparues ou rares dans la zone pour promouvoir le développement local à travers de l'écotourisme rural. Le plan d'aménagement a été élaboré par un consultant national commis par le projet (voir document pour les prescriptions).



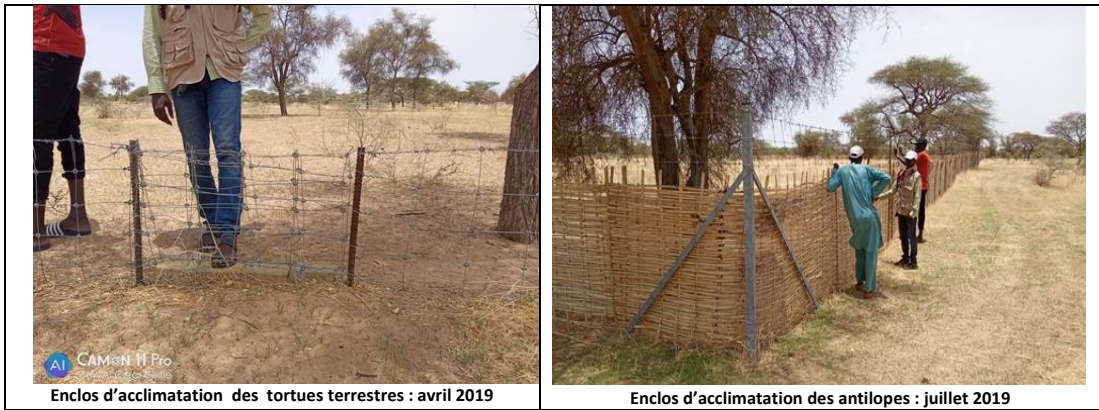


Eau du forage et système d'exhaure par panneaux solaires fonctionnel : juillet 2019



Mirador installé en 2016 dans la RNC : juillet 2019

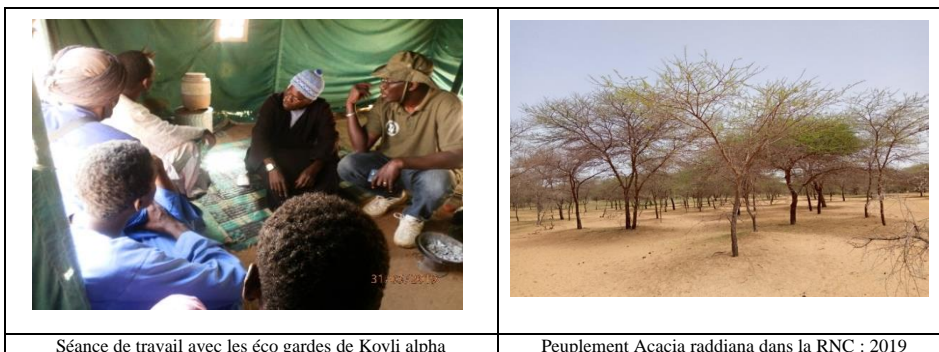
Vue de la grande clôture : juillet 2019



Enclos d'acclimation des tortues terrestres : avril 2019

Enclos d'acclimation des antilopes : juillet 2019

Les introductions ont démarré cette année (2019) avec un premier lot de vingt tortues de l'espèce *sulcata* (*Geochelonne sulcata*). Les experts de Nature Tropicale Sénégal, partenaires de la GMV ont assuré la formation des éco-gardes de la RNC de Koyli Alpha, après la réintroduction. La formation a été axée sur la zone de prédilection de l'espèce, les menaces et actions de suivi à entreprendre. L'historique, l'écologie et la biologie reproductive, les méthodes de suivi biométrique et les maladies de la tortue sillonnée ont été expliqués aux participants. Les travaux pratiques réalisés à l'enclos de Koyli-alpha ont permis aux éco gardes d'effectuer le marquage, le pesage et la biométrie des tortues.



Séance de travail avec les éco gardes de Koyli alpha

Peuplement *Acacia raddiana* dans la RNC : 2019





Introduction de la Tortue sulcata dans l'enclos de la réserve de Koyli Alpha en avril 2019

La Direction des parcs nationaux a effectué une mission d'évaluation des infrastructures d'accueil de la RNC de Koyli-alpha et de suivi des antilopes dans les réserves (Katané au Ferlo et Gueumbeul au Gandiolais) devant fournir les premiers noyaux du peuplement de la RNC de Koyli alpha. La mission a également supervisé le niveau d'exécution des travaux de confection à Saint-Louis des caisses pour Oryx algazelle et pour les Gazelles dorcas. Au total 11 antilopes seront réintroduites comme mentionnés dans le protocole. Les cages ci-dessous serviront à leur transport vers la RNC de Koyli-alpha.



Photo 2018 : Visite du site du forage et d'un enclos d'acclimatation par l'équipe de la DPN



Photo 2018 : Cage pour transfert gazelles dorcas



Photo 2018 : Cage pour transfert oryx algazelle



Dispositif du Boma de capture prévu à la Réserve de Faune du Ferlo Nord (Katané)



Oryx algazelle s'alimentant et s'abreuvant dans le boma de faune sauvage à la Réserve de Katané

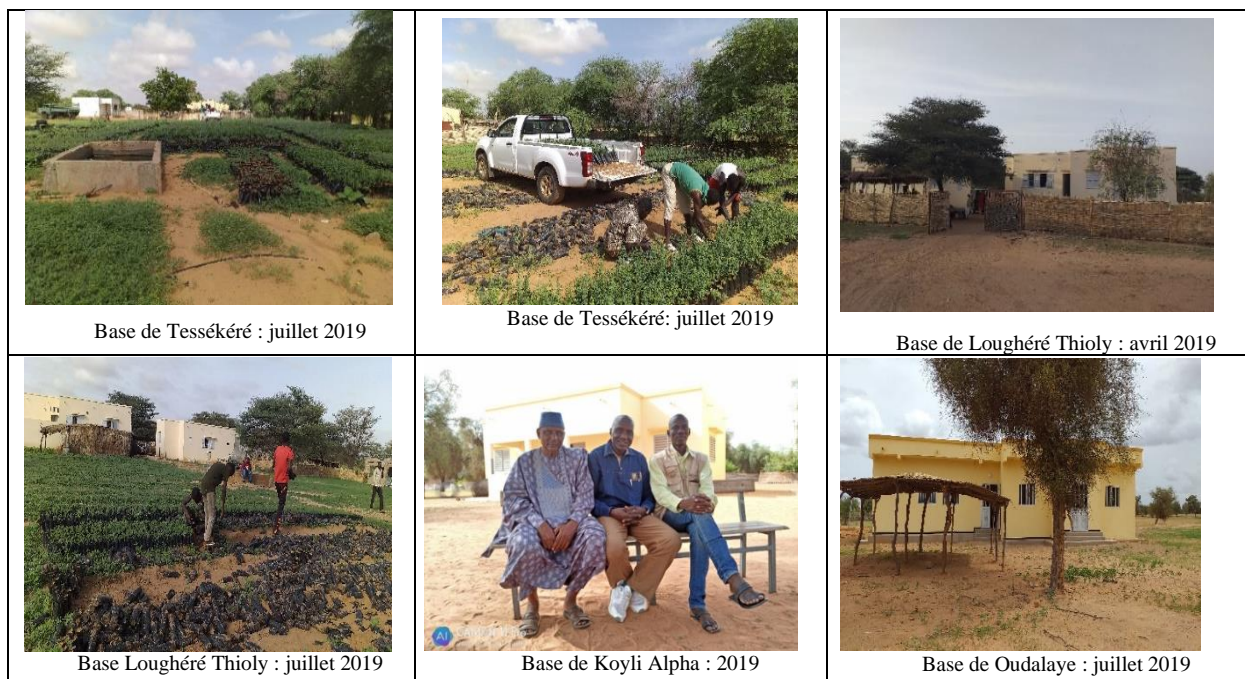


Gazelle dorcas

Introduction d'antilopes prévue à partir des populations de la Réserve de Faune du Ferlo Nord de Katane et de Gueumbeul en phase de préparation

**En partenariat avec le Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agri business au Sénégal (PDIDAS)** du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, la GMV assure depuis 2017 dans sa zone d'intervention, l'exécution de la sous-composante « Gestion des forêts classées et des réserve naturelles » dudit projet. Cela a permis l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion de neuf (09) aires protégées (07 forêts classées, 01 réserve sylvo-pastorale, 01 réserve de faune aviaire). Les investissements structurant à réaliser portent sur le pancartage des forêts classées pour la sécurisation foncière, la construction de pépinières, la reforestation et la protection des plans d'eau d'importance internationale pour la faune aviaire...

**Au plan des infrastructures de base et des équipements**, la GMV a assuré la construction et l'équipement de (03) nouvelles bases (Koyli Alpha, Loughéré Thioly, Oudalaye) et la réhabilitation de (04) triages forestiers (Mbar Toubab, Widou, Tessékéré, Labgar). La brigade forestière de Sakal abrite la base opérationnelle de la GMV. Les immobilisations et les acquisitions matérielles et logistiques ont permis aux bases opérationnelles de la GMV installées dans les départements de Louga (02), Linguère (4) et Ranérou (2) d'être opérationnelles le long du tracé et d'assurer la supervision des réalisations sus mentionnées au niveau **des sites d'interventions répartis sur 187 km de Sakal à Oudalaye**<sup>5</sup>.



**En matière de partenariat**, la GMV a établi des protocoles de partenariat recherche-développement avec des instituts de recherche et de formation au plan national et international (UCAD, UGB, CNRS Paris...) qui ont abouti des publications et à la production de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle.

**En définitive**, il est attendu des investissements dans la zone d'intervention de la GMV la restauration de paysages forestiers et pastoraux dégradés, le développement de filières agro-sylvo-pastorales, la promotion de l'écotourisme, le renforcement des capacités productives et financières des populations, qui profiteront à tous les acteurs.

**Les réalisations polarisent actuellement (2019) deux (02) régions (Louga & Matam)** et couvrent (07) communes avec 08 sites d'intervention localisés à Sakal (commune Sakal) et Mbar Toubab (commune Syer) dans le département de Louga, à Widou et Tessékéré (commune Tessékéré), à Labgar (commune Labgar) et à Koyli Alpha (commune Mboula) dans le département de Linguère, à Loughéré Thioly (commune Loughéré Thioly) et Oudalaye (commune Oudalaye) dans le département de Ranérou.

<sup>5</sup> Annexe 2 : sites d'interventions répartis sur 187 km de Sakal à Oudalaye

**Les taux de survie des plantations dans les zones difficiles** (Tessékéré, Labgar, Widou et Mbar Toubab) **sont moyens (50%)** compte tenu de la rigueur climatique et de la forte pression du cheptel. Cependant, on note une forte régénération naturelle d'espèces ligneuses (balanites, acacia...) et de la biomasse herbacée dans les parcelles sécurisées et entretenues par des comités locaux de gestion.

**Ces parcelles sont ouvertes aux éleveurs durant les périodes critiques de l'année** (mars à juin) pour la récolte du pâturage herbacée. Cela a permis dans les sites d'intervention de fixer des éleveurs qui s'adonnaient à la transhumance pour la recherche de pâturages durant la saison sèche.

**Les premières plantations d'acacia senegal sont arrivées à maturité** et doivent faire l'objet d'exploitation pour valoriser la gomme. En effet, pour permettre aux différentes communautés de tirer profit des plantations, il va falloir promouvoir des micro-entreprises rurales basées sur les filières des produits forestiers non ligneux. Le développement des filières forestières et des cultures fourragères dans les jardins polyvalents renforcera la résilience des populations pour les fixer au terroir.

**La mise en œuvre de l'initiative grande muraille verte sur une dizaine d'années, fait ressortir un certain nombre d'acquis qui constituent une base pour renforcer le développement local intégré. Il s'agit plus spécifiquement de :**

- 1. Appropriation de l'approche Grande Muraille verte** par les collectivités territoriales, les populations locales et notamment les éleveurs avec les bénéfices tirés des réalisations ;
- 2. Intérêt porté à l'Initiative de la GMV** par les instituts de recherche, les universités, les promoteurs de projet et les ONG évoluant dans le domaine de la gestion des ressources naturelles ;
- 3. Effectivité des réalisations** dans une zone très difficile en termes de reforestation de paysage forestier et d'espace pastoral dégradé, de gestion des terroirs, de conservation de la biodiversité, d'appui à la promotion d'activités génératrices de revenus au bénéfice des communautés à la base;
- 4. Intérêt des Partenaires Techniques et Financiers** dans le cadre du partenariat pour l'additionnalité, la synergie et la complémentarité des interventions dans le Ferlo...

## 5.2- Contraintes

La mise en œuvre durant une dizaine d'années a abouti à un certain nombre d'acquis. **Cependant, il existe diverses contraintes dont les principales sont d'ordre organisationnel, technique, logistique, matériel, infrastructurel, financier et biophysique.** Ces contraintes ou barrières doivent être levées pour porter à l'échelle les actions (adaptation-atténuation) de reforestation, de production, de valorisation des ressources agrosylvopastorales et en assurer la durabilité qui permettra aux communautés locales de relever le défi du changement climatique.

- **Fonctionnement des comités locaux de gestion :** Les comités de surveillance des parcelles (plantations et mises en défens) et les comités de gestion des jardins polyvalents villageois sont entrés en léthargie au niveau de certains sites. Cela ne milite pas en faveur de la mobilisation et de la pérennité des acquis. Les récoltes annuelles et les recettes tirées des activités de production horticole et fourragère ainsi que leur utilisation ne sont pas totalement maîtrisée et renseignées.
- **Faible capacité d'équipement des groupements producteurs :** Les groupements féminins (Widou, Tessékéré, Mboula...) ont reçu des formations sur les techniques de transformation des produits forestiers non ligneux, pour les filières balanites (fruit, huile, savon) et gomme arabique et aussi sur la gestion financière. Ces groupements ne disposent pas d'équipement technique pour démarrer les activités de production, particulièrement pour la filière huile de balanites dont les résultats de recherche obtenus par l'UCAD en partenariat avec l'OHMi sont positifs. La principale contrainte est liée au prototype de matériel de concassage de la noix de balanites.
- **Ressources limitées par rapport à l'envergure des opérations :**

- *Ressources budgétaires* : L'État est la principale source de financement de la GMV et prend en charge entièrement son budget de fonctionnement et d'investissement. Les efforts fournis ont permis à la GMV de garder sa position de leader au niveau régional. Les allocations annuelles (700.000.000 à 800.000.000 FCFA) sont importantes mais insuffisantes pour porter à une plus grande échelle les interventions de reforestation pour la restauration des terres dégradées et la valorisation des ressources naturelles locales.
- *Ressources humaines* : Le personnel technique et d'appui est insuffisant pour permettre à toutes les bases opérationnelles d'être fonctionnelles et d'en déployer au niveau des nouvelles bases à implanter dans les régions de Matam et Tambacounda. Le déficit d'expertise concerne notamment le spécialiste sociologue pour la communication social et institutionnelle.
- *Logistique* : L'exécution dans les délais requis est difficilement respectée pour les travaux liés au sous solage des parcelles à reboiser, à la pose et entretien de clôtures, à l'ouverture et entretien des pare-feux pour la protection des plantations et terroirs villageois contre les feux. Cela est dû au faible niveau d'équipement logistique (tracteur, charrue, camion-citerne...) et impact négativement sur les performances (sous solage préalable à toute plantation) et l'efficacité des actions réalisées avec retard compte tenu de leur utilité protection contre les feux de brousse (pare-feux), le bétail (clôture des parcelles).
- *Infrastructures* : Les infrastructures sont rares voire inexistantes dans la zone d'intervention et le problème d'eau se pose avec acuité au niveau des sites de la GMV, où la nappe atteint en moyenne 100 à 230 mètres, notamment dans la zone centrale du Ferlo plus aride, ne permettant l'accessibilité de l'eau que par la mise en place de forages et de pompage.

### 5.3- Recommandations

Les recommandations consistent :

- *Au plan socio-économique à :*
  - ✓ Réhabiliter les comités de gestion en léthargie, des jardins polyvalents villageois et des parcelles de reforestation (plantations, mises en défens) pour assurer la gestion participative, le respect des modalités d'exploitation fixées de manière consensuelle et promouvoir la diversification des sources de revenus des populations et des collectivités territoriales ;
  - ✓ Acquérir au profit des groupements féminins et des producteurs, un équipement technique requis pour la mise en place de micro-entreprises artisanales des filières huile de balanites et gomme arabique... et assurer l'accompagnement pour l'accès au marché national et international ;
  - ✓ Appuyer les modes de production intensives et de modernisation des techniques agricoles et des activités à impact direct sur le bétail (cultures fourragères) en vue de booster la production et la conservation du lait ;
  - ✓ Mettre en place du système de suivi évaluation informatisé exploitable au niveau des bases opérationnelles pour faciliter le recueil des données nécessaires au rapportage périodique et à l'évaluation exhaustive retombées socio-économiques des investissements (plantations, récoltes biomasse, productions jardins polyvalent, comités gestion, recettes et investissements ...) ;
  - ✓ Evaluer les réalisations et les impacts socio-économiques des réalisations ainsi que les différents types de partenariat institués entre la GMV avec les acteurs intervenus et dégager des perspectives.
- *Au plan biophysique, floristique et options techniques à :*

- ✓ Suivre l'évolution du milieu grâce avec l'établissement de placettes permanentes en partenariat avec le service forestier, les instituts de recherche et de formation ;
- ✓ Promouvoir la réintroduction des espèces végétales disparues et rares à fort potentiel d'utilisation pour les populations locales ;
- ✓ Pratiquer la régénération naturelle assistée dans les zones difficiles et promouvoir l'utilisation de techniques (sous solage, DRS, CES...), et produits (polyter...) d'optimisation de l'utilisation de l'eau et de renforcement de la croissance des plants avec des techniques d'inoculation des jeunes plants (mycorhizes ; rhizobium...) dès leur mise à terre pour accroître les taux de réussite ;
- ✓ Former les producteurs aux techniques de restauration et conservation de la fertilité des sols ;
- ✓ Renforcer les capacités techniques des pépiniéristes, arboriculteurs ;
- ✓ Mettre en œuvre les plans d'aménagement et de gestion des forêts classées et des réserves déjà élaborés et promouvoir des bois villageois pour diminuer la pression sur les forêts et réserves ;
- ✓ Promouvoir les réserves naturelles communautaires pour la conservation et la valorisation de la biodiversité.
- *Au plan des ressources financières, logistiques, matérielles et infrastructurelles à :*
  - ✓ Rechercher des financements additionnels auprès des partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux et des privés à travers la RSE ;
  - ✓ Faciliter l'accès au crédit-subvention pour un meilleur équipement des producteurs femmes et jeunes pour les productions agrosylvopastorales intensives et modernes ;
  - ✓ Renforcer la logistique (tracteurs, charrues, camions citernes, pick-up 4x4...) pour lever la contrainte du respect des délais d'exécution des activités saisonnières (sous solage, plantations, ouverture de pare-feux, pose et entretien des clôtures...) dans des zones d'accès difficile notamment durant la saison des pluies ;
  - ✓ Construire de bases opérationnelles dans les régions de Matam et Tambacounda dotées de forages et de châteaux d'eau pour assurer la proximité des sites d'intervention et faire face aux différentes contraintes opérationnelles (enclavement, distances, absence d'infrastructures...).

#### 5.4- Perspectives

**Actuellement, diverses initiatives permettent de porter à l'échelle les interventions de la GMV sont en cours de finalisation ou en début de mise en œuvre, avec des partenaires techniques et financiers** (FAO, GCF, PNUD, FEM, UICN, BAD, BID, TOTAL, PAM...) engagés à appuyer l'initiative de la grande muraille verte pour consolider les acquis et porter à l'échelle les actions dans la zone d'intervention. Il s'agit des projets suivants :

✓ **Projet Fonds Vert Climat (GCF) / FAO-GMV :** Le GCF a donné son accord depuis le 21 janvier 2019 pour la préparation et le financement d'un projet d'appui aux actions d'adaptation et d'atténuation face au changement climatique dans le cadre de l'initiative GMV au Sénégal. L'accord de projet du programme **GCP/SEN/071/GCR** y afférent a été approuvé par le Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération (Référence lettre n° 0768/MEPC/DGCFE du 10 juillet 2019). Le projet sera axé sur les chaînes de valeurs des produits et services clés dans les secteurs forestier, agricole, pastoral et autres utilisations des terres (y compris gomme arabique, balanites, produits de l'élevage, écotourisme) avec l'implication du secteur privé pour contribuer aux objectifs d'adaptation et/ou d'atténuation. La FAO va incessamment libérer 325.985 USD pour démarrer la phase de préparation du document complet de projet en étroite relation avec la GMV et la Direction de l'Environnement et des Etablissement Classés du Ministère de l'Environnement et du Développement durable.

✓ **Projet FEM/ PNUD-ANGMV-UICN :** Dans le cadre du FEM, la GMV vient d'obtenir la proposition de financement d'un projet de gestion des écosystèmes pour l'adaptation au changement climatique à travers des modèles d'affaires innovants axés la gestion durable des écosystèmes et la création de valeurs ajoutées des produits et services dans les secteurs de l'agropastoralisme et des produits forestiers non ligneux pour l'éradication des causes sous-jacentes de la dégradation de l'environnement dans la zone sylvopastorale. Il s'agit d'une inscription de 7 millions USD pour un projet de 33 mois. Le projet sera exécuté avec l'appui du PNUD et de l'UICN. Les activités d'adaptation et d'atténuation porteront sur les foyers améliorés, la création de micro entreprises de production de plants fruitiers et forestiers fruitiers et de semences forestières de qualité, la réalisation d'éco fermes fourragères, l'appui au reboisement, à la RNA, à la création de réserves naturelles communautaires et l'appui au conditionnement des produits agrosylvopastoraux. La phase PIF en cours de finalisation avec le PNUD

✓ **Convention de recherche & développement : OHMI-CNRS- UCAD- UGB-ANGMV & TOTAL :** La convention établie avec « *Nature Restoration and Preservation Fund Total* » pour un montant de 545.802 euros va appuyer la GMV pendant deux ans, dans les sites de Widou, Mbar Touba, Koyli Alpha et Loughéré Thioly, pour la production de 350.000 plants forestiers et fruitiers, la plantation de 1000 ha avec clôture de protection, la réalisation de 20 ha de jardins polyvalents villageois avec un système d'arrosage de goutte à goutte et l'implantation de 4 éco fermes fourragères pour une superficie totale de 120 ha.

✓ **La Banque Africaine de Développement (BAD) :** Dans le cadre de l'initiative « Desert to Power » de la BAD, y compris l'énergie propre pour la cuisine et pour les chaînes de valeur des petits producteurs, le « projet d'intensification énergétique en appui à la création d'initiatives d'adaptation pour le développement durable, sur le tracé de la Grande Muraille Verte au Sénégal » a été proposé à la BAD par le canal de l'**Agence Panafricaine de la GMV**. Ce projet de 6 millions USD doit être endossé par le Sénégal pour son financement.

✓ **La Banque Islamique de Développement (BID) :** Deux des projets soumis à la BID ont été acceptés et devraient démarrer en 2019, à savoir : (i) le Projet de lutte contre la dégradation des écosystèmes et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle d'un montant de 1.200.000.000 frs CFA interviendra au niveau des jardins « polyvalents » villageois ; et (ii) le Projet de Promotion de la Phoéniculture dans la réalisation de la Grande Muraille verte Sénégal d'un montant de 2.000.000.000 frs CFA pour l'introduction du Dattier ou Phoenix dactylifera renfermant un fort potentiel pour la subsistance des familles vulnérables et offre une opportunité réelle de solutions à la crise alimentaire et au déséquilibre écologique.

*Toutes ces initiatives en perspectives rentrent dans le cadre du renforcement de l'envergure et du rythme de progression des réalisations de la GMV qui sont encore insuffisants au regard des défis environnementaux et de la forte demande des communautés locales et des collectivités territoriales à bénéficier des actions. Les réalisations de la GMV couvrent actuellement deux régions sur les trois prévues, les sites d'interventions polarisent 187 km sur les 545 km du tracé. L'augmentation des ressources financières permettra de porter à une plus grande échelle les interventions pour impacter plus de communautés dans la zone d'emprise de la GMV. Il s'agira de valoriser les acquis au niveau de la région de Louga et renforcer les réalisations à Matam puis procéder à l'extension des chantiers dans la région de Tambacounda. Cela nécessitera de combler le gap en ressources*

*humaines, renforcer la logistique et les infrastructures en créant notamment de nouvelles bases opérationnelles à Matam et Tambacounda.*

**Au plan régional**, des programmes soutiennent l'initiative GMV, à travers la Stratégie Régionale Harmonisée et les Plans d'Action Nationaux y afférents. Cependant, il faut souligner que d'autres initiatives en cours pour l'Afrique (AFR100, Evergreen Agriculture, etc.), sans faire explicitement référence à l'initiative de la GMV, contribuent à ses objectifs et résultats. Cela nécessite la synergie, la complémentarité, l'additionnalité et le partenariat pour les stratégies et les plans d'actions, le financement, la mise en œuvre des programmes, la capitalisation et la mise à l'échelle nationale, régionale et continentale de toutes les expériences réussies.

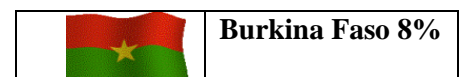
La 5<sup>ème</sup> réunion du Comité de pilotage régional de l'initiative de la GMV pour le Sahara et la Sahel, tenue à Dakar du 19 au 21 novembre 2019, souligne la nécessité pour les parties prenantes impliquées, y compris les partenaires, de procéder à l'inventaire des résultats et de formuler des recommandations à la Commission de l'Union Africaine sur la manière d'améliorer les résultats obtenus et de soutenir l'exécution des plans d'actions et projets élaborés aux niveaux national et régional. Ainsi, la réunion recommande à la Commission de l'Union Africaine, en collaboration avec l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, les Etats participants à l'initiative, l'Agence du Développement du NEPAD et les Partenaires qui le souhaitent, de proposer à la prochaine Conférence de l'Union Africaine, une Stratégie de Mobilisation et d'Allocation de Ressources (SMARE-GMV) pour la mise en œuvre de l'initiative, conformément à son mandat défini à l'article 4 de la décision 14 de la 17<sup>ème</sup> Conférence de l'Union Africaine.

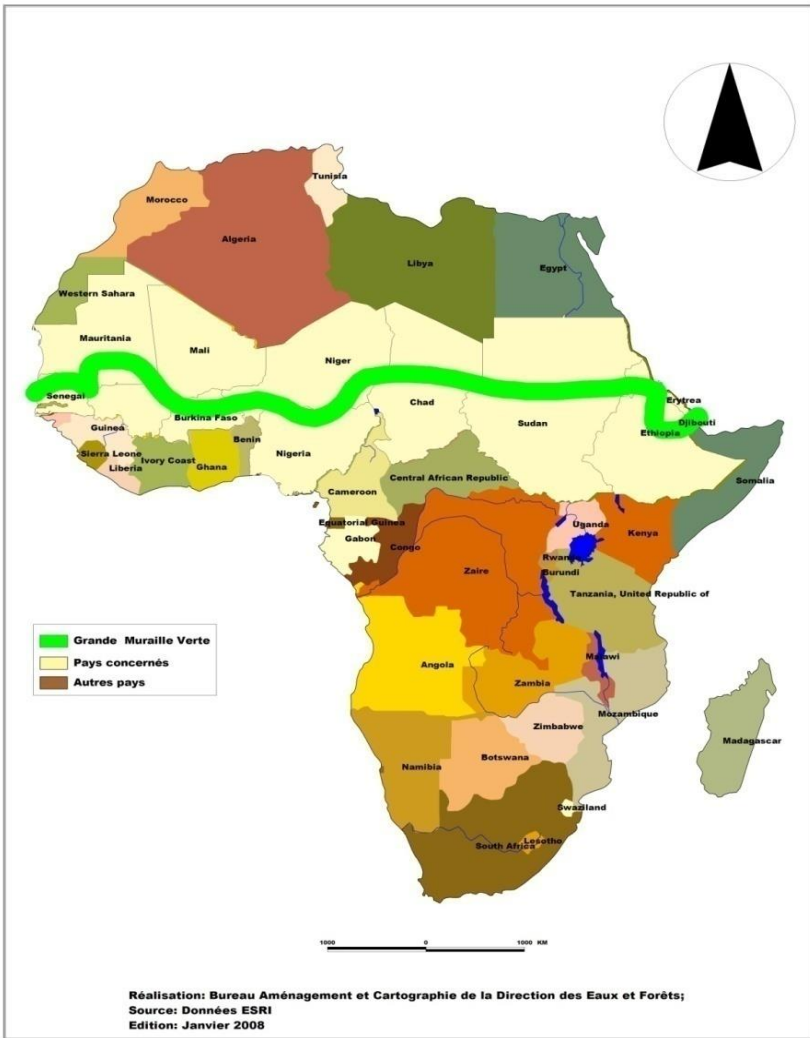
Par ailleurs, le Sénégal est disposé à accompagner le processus de l'évaluation global de l'état de mise en œuvre de l'initiative de la GMV dans tous les états membres, initié par l'Agence Panafricaine de la GMV avec l'appui du Mécanisme Mondial de l'UNCCD.

**Le contexte national** est marqué par la mise en œuvre de la phase II du Plan d'Action Prioritaire du Plan Sénégal Emergent, il est nécessaire de porter à une plus grande échelle les actions reforestation dans toutes les autres zones éco géographiques du Sénégal et particulièrement dans la zone sylvopastorale très vulnérable aux effets du changement climatique. Ainsi, l'Agence Sénégalaise de la Reforestation et de la Grande Muraille Verte est créée pour prendre efficacement en charge la reforestation et le reverdissement du pays. En vue de renforcer la cohérence des interventions, elle hérite des missions anciennement dévolues à l'Agence nationale de la Grande Muraille Verte et l'Agence nationale des Ecovillages. L'Etat du Sénégal se donne ainsi les moyens de ses ambitions pour accélérer la réalisation de la section nationale de la GMV, soutenir les moyens d'existence résilients et contribuer aux multiples objectifs environnementaux, y compris l'agriculture durable, la gestion des pâturages, des forêts, des zones humides et la conservation de la biodiversité.

## Annexes

### Annexe 1 : tracé de la GMV à travers les pays



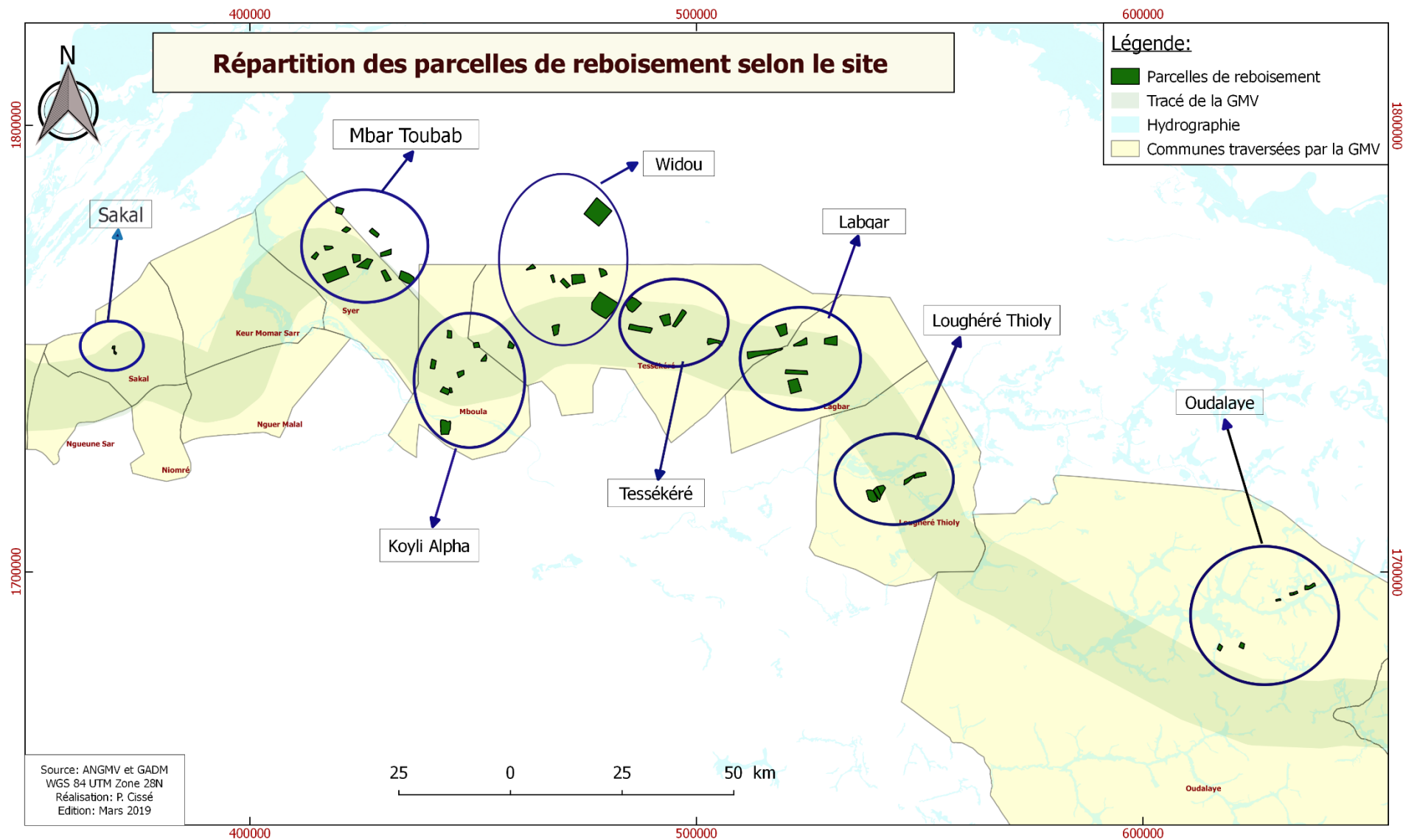


	<b>Mali 11%</b>
	<b>Mauritanie 11%</b>
	<b>Niger 12%</b>
	<b>Nigeria 5%</b>
	<b>Djibouti 3%</b>
	<b>Erythré 5%</b>
	<b>Ethiopie 8%</b>
	<b>Sénégal 7%</b>
	<b>Soudan 20%</b>
	<b>Tchad 11%</b>

- 7100 km
- Isohyètes 100 – 400 mm
- Adaptabilité des espèces
- 11 pays:



## Annexe 2 : sites d'intervention de la GMV



**Annexe 3 : Liste des parcelles de reboisement**  
**Tableau1 : Liste des parcelles de reboisement**

<b>Commune</b>	<b>Base</b>	<b>Nom</b>	<b>Longitude</b>	<b>Latitude</b>	<b>Année</b>	<b>Superficie</b>
LABGAR	LABGAR	GALO SAMBA BA	523616	1751293	2009	287
LABGAR	LABGAR	LOUMBOUL DJIBY	530268	1751739	2010	473
LABGAR	LABGAR	Parcelle 2009	521986	1741634	2009	687
LABGAR	LABGAR	Parcelle 2018	522388	1744730	2018	404
LABGAR	LABGAR	Parcelle Francais	514625	1749024	2009	748
LABGAR	LABGAR	TETIERLE	519229	1754237	2010	492
LOUGHERE THIOLY	LOUGHERE THIOLY	Parcelle 2009	539312	1716999	2009	450
LOUGHERE THIOLY	LOUGHERE THIOLY	Parcelle 2010 1	540575	1717670	2010	229
LOUGHERE THIOLY	LOUGHERE THIOLY	Parcelle 2010 2	541447	1718476	2010	239
LOUGHERE THIOLY	LOUGHERE THIOLY	Parcelle 2015	550097	1721717	2015	226
LOUGHERE THIOLY	LOUGHERE THIOLY	Parcelle 2018	547523	1720633	2018	183
MBOULA	KOYLI ALPHA	BELEL DOBAL	450770	1750803	2018	132
MBOULA	KOYLI ALPHA	BOBORAL	452531	1747751	2012	107
MBOULA	KOYLI ALPHA	FEDIOBE	447231	1744389	2012	156
MBOULA	KOYLI ALPHA	KOYLI ALPHA 1	443770	1740539	2012	214
MBOULA	KOYLI ALPHA	KOYLI ALPHA 2	445019	1740670	2012	51
MBOULA	KOYLI ALPHA	LOUMBI	444722	1753197	2014	151
MBOULA	KOYLI ALPHA	MBAYE AWA	441063	1746510	2014	203
MBOULA	KOYLI ALPHA	RESERVE MBOULA	443772	1732414	2014	637
MBOULA	KOYLI ALPHA	WINDOU MOUSTEKI	458471	1750737	2018	150
OULDALAYE	OULDALAYE	BOURELE DOORO 1	634190	1695296	2009	50
OULDALAYE	OULDALAYE	BOURELE DOORO 2	633334	1695068	2009	43
OULDALAYE	OULDALAYE	LOUMBOUL SAMBA ABDOUL	637413	1696695	2009	178
OULDALAYE	OULDALAYE	PARCELLE 2017	617260	1683082	2017	106
OULDALAYE	OULDALAYE	PARCELLE 2018	622212	1683514	2018	113
OULDALAYE	OULDALAYE	TEKINGUELE	630339	1693737	2009	39
SAKAL	SAKAL	NIAMBE FAM	369830	1749087	2018	26
SAKAL	SAKAL	SAKAL 1	369521	1750202	2018	38
SYER	MBAR TOUBAB	BELEL_AYA	417556	1772584	2015	137
SYER	MBAR TOUBAB	BELEL_CHERIF	421623	1776641	2014	141
SYER	MBAR TOUBAB	BOKINEDO	423863	1770260	2013	274
SYER	MBAR TOUBAB	DAMBE	427884	1775942	2010	203
SYER	MBAR TOUBAB	DIERY	425921	1768958	2011	444
SYER	MBAR TOUBAB	KALOM	435104	1765877	2011	627
SYER	MBAR TOUBAB	KEUR MASSAMBA DIAGNE	419307	1766584	2010	1081
SYER	MBAR TOUBAB	MBANAR	414643	1770770	2017	135
SYER	MBAR TOUBAB	MBELOGNE	430506	1766321	2011	284
SYER	MBAR TOUBAB	NACY	430544	1771379	2010	239
SYER	MBAR TOUBAB	TAGAR	420104	1780905	2016	206
TESSEKERE	TESSEKERE	Foret regionale	493185	1756463	2008	452
TESSEKERE	TESSEKERE	Parcelle 2010	504052	1751526	2010	316
TESSEKERE	TESSEKERE	Parcelle des députés	485795	1759879	2008	684
TESSEKERE	TESSEKERE	SAMBA LY	496277	1756820	2018	409
TESSEKERE	TESSEKERE	Thierno Ore	487440	1754484	2009	572
TESSEKERE	WIDOU	ABDOU KARIM	479269	1759652	2009	2106
TESSEKERE	WIDOU	ABDOU NIELY	470636	1764627	2010	205
TESSEKERE	WIDOU	CHERIF SOW	467878	1765697	2018	91
TESSEKERE	WIDOU	DJINA KA	463058	1768169	2018	118
TESSEKERE	WIDOU	KEUR CHERIF	479071	1767042	2009	211
TESSEKERE	WIDOU	NGUADIYE GORIBA	468530	1754274	2010	289
TESSEKERE	WIDOU	Parcelle 2007-2008	473500	1765587	2008	553
TESSEKERE	WIDOU	PARCELLE 2010	477960	1780583	2010	2010
<b>Total (52 parcelles)</b>						<b>18599 Ha</b>

Annexe 4 : Liste des jardins polyvalents Villageois

**Tableau2 : Liste des Jardins Polyvalents Villageois**

id	Commune	Nom	Longitude	Latitude	Superficie (Ha)
0	SYER	Mbar Toubab	427858	1770612	5
1	SYER	Syer Bokinedo	421972	1771163	7
2	MBOULA	Mbaye AWA	441382	1742587	2
3	MBOULA	Koyli Alpha	445186	1739060	4
5	TESSEKERE	Tessékéré	494365	1753391	5
6	LABGAR	Labgar	520354	1750418	2
7	LOUGHERE THIOLY	Loughéré Thioly	537954	1721811	4
8	TESSEKERE	Widou	465124	1767741	8
4	SAKAL	Kadiar Diop	360470	1747269	4
9	SAKAL	Sakal	368600	1751178	10